



**MODIFICATION DU
BUDGET PRIMITIF
2017**

DECISION N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/44

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, BERARD Guy, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), GIRAUD Roger (pouvoir à Daniel VIN), GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), MIALON Delphine ;

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier certains articles du budget principal en section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	ouverture de crédit pour + 107 875 €
• Compte 1641 « emprunt (remboursement capital) » :	+ 1 000 €
• Compte 2115 « terrain bâti » :	+ 42 500 €
• Compte 21578 « installation matériel outillage voirie » :	+ 5 000 €
• Compte 2313 « constructions communales » :	+ 59 375 €

Dépenses d'investissement :	réduction de crédit pour – 50 000 €
• Compte 2315 « installation matériel outillage voirie » :	- 50 000 €

Recettes d'investissement :	+ 57 875 €
• Compte 10222 « FCTVA. » :	+ 15 000 €
• Compte 1321 « Etat » :	+ 31 250 €
• Compte 13251 « EPCI de rattachement » :	+ 11 625 €

Dépenses de fonctionnement (virement de crédits) :	
• Compte 022 « dépenses imprévues » :	- 200 €
• Compte 673 « annulation titre exercice antérieur » :	+ 200 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

